

Établissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 22 avril 2026, n° 1/220069, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a autorisé à ENECO Ingénieurs-Conseils SA, pour compte de NEU SARL,

**l'extension de la décharge de déchets à Scheidgen, rue
Rosswinkel à Scheidgen, rue Rosswinkel**
(établissement de la classe 1)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 08 juni 2026 inclusivement

Consdorf, le 29 avril 2026

le bourgmestre,

le secrétaire communal,

(suivent les signatures)

